

Commune de JOLIMETZ

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 28 novembre 2023

Le mardi 28 novembre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Charles Autreaux, Francine Van Herenthals, Jean-Marie Lalou, Stéphanie Moreaux, Régis Rocquet, Mehdi Hamida, Marc Houzet.

Procurations : Thierry Guyonnet (procuration donnée à Didier Debrabant), Edith Glasse (procuration donnée à Mireille Dupire),

Absente : Hélène Delcroix.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 2 novembre 2023,
- 2) Délibération pour le tarif de location des tables et chaises,
- 3) Point budget,
- 4) Délibération pour l'acquisition des parcelles n° A 424, A 1446 et A 425 (situé au 9 rue Coulon).
- 5) Tour de table et questions diverses

1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 2 novembre 2023,

Didier Debrabant, maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 novembre 2023. Petite précision il faut lire dimanche 3 et non dimanche 4 pour la distribution des petits pains pour le « téléthon ».

Le compte rendu est validé par l'assemblée.

2) Délibération pour le tarif de location des tables et chaises,

Monsieur le maire indique que nous devons prendre une délibération pour la tarification des locations de table et de chaises pour un weekend (locations réservées aux habitants de Jolimetz). Il est précisé que les tables et chaises peuvent être prêtées à d'autres collectivités avec lesquelles nous avons des échanges réguliers de matériel.

Monsieur le maire propose les tarifs de location suivants :

- La table : 3 euros,
- Les 4 chaises : 2 euros.

Résultat du vote : 13 voix pour

3) Point budget,

Noël Delleaux, adjoint aux finances présente l'état de nos dépenses et recettes pour les deux chantiers importants que nous avons entrepris. « Transition énergétique » et « Maison du sabotier ». Il revient également sur deux postes de dépenses en augmentation significative par rapport à l'année précédente : dépenses d'énergie + 71% et la masse salariale. Noël Delleaux attire l'attention du conseil municipal sur la situation comptable qui est clairement « tendue ». Monsieur le Maire, précise que nous pouvons si besoin avoir recours à un emprunt nous permettant d'assurer le temps de transition avec l'arrivée effective des subventions. Pour rappel, les deux dossiers sont subventionnés à 80 % (maximum possible pour un projet à l'échelon communal).

4) Délibération pour l'acquisition des parcelles n° A 424, A 1446 et A 425 (situées au 9 rue Coulon.

Monsieur le maire expose que la maison Criez vient d'être mise en vente au prix de 176 500 euros frais de notaire inclus. Cette propriété de 4 000 m2 est composée d'une pâture (centrale pour la commune), d'une grange et d'une maison. Un plan d'ensemble est distribué à l'ensemble des conseillers présents. Didier Debrabant propose au conseil que nous nous portions acquéreur au prix demandé par les vendeurs. La commune revendrait dans les plus brefs délais, afin de limiter l'emprunt, la maison avec un jardin qui fera l'objet d'une nouvelle limite déterminée par un géomètre. Nous garderons la grange afin de bénéficier d'un atelier pour les agents et lieu de stockage pour le matériel. Nous utiliserons la pâture pour bénéficier d'un espace permettant de relier par des liaisons douces : 1) la nouvelle mairie, l'école 2) le futur béguinage 3) le futur lotissement 4) la maison du sabotier, 5) la rue Coulon.

Marc Houzet précise que cet achat est une opportunité unique pour la commune et permettra enfin d'offrir à nos agents techniques un espace digne de ce nom. Anthony Vienne considère également qu'en matière d'urbanisme, nous avons une très belle opportunité pour l'avenir de notre village. Les membres du conseil municipal débattent sur le type de prêt qui nous permettra de réaliser l'opération. Après avoir pris contact avec les services du trésor public, Monsieur le maire précise qu'il n'est pas nécessaire de contacter les services du domaine car le montant de l'achat est inférieur à 180 000 euros.

Monsieur le maire propose l'acquisition des parcelles : n° A 424, A 1446 et A 425 situées au n°9 rue Coulon au prix de 176 500 euros frais de notaire inclus.

Résultat du vote : 11 voix pour, 2 abstentions.

5) Tour de table et questions diverses

Didier Debrabant : va solliciter un rendez-vous avec notre nouvelle Sous-Préfète, afin de lui présenter le village ainsi que nos différents travaux en cours ainsi que nos projets.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois fera avec le bureau d'architecte Amélie Fontaine une présentation des travaux en cours sur la « transition énergétique » le 9 décembre. Les élus du territoire sont invités à cette présentation.

Anthony Vienne : Fabien Charlet pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a obtenu une subvention nous ayant permis de réaliser l'aménagement de la cave de la maison du sabotier pour l'accueil de chauve-souris (dont le Murin de Bechstein, une espèce rare). La présence de ces mammifères nous a d'ailleurs valu la prime « nord-durable » proposé par le Département. Le PNRA souhaite proposer également un moment officiel en présence du « financeur » pour la pose de la plaque qui servira d'entrée aux chauves-souris. Pour cette occasion nous pourrions inviter les donateurs « fondation du patrimoine ».

Marc Houzet : a signé la convention qui va nous permettre d'accueillir des personnes ayant à effectuer une peine de probation TGI. Concrètement, il sera proposé d'effectuer un travail d'entretien et d'aménagement pour la mise en œuvre de deux sentiers.

Charles Autreaux : revient sur la question des trous en formation, chemin des Béguines. Marc Houzet précise que les agents techniques ont rebouchés les trous situés sur les accotements.

Mireille Dupire : revient sur le calendrier des prochaines actions et animations prévues :

- 2 décembre : brocante de la BD organisée par l'association Anima-Livres,
- 16 décembre : marché de Noël de l'école,
- 21 décembre : distribution des coquilles aux enfants,
- 23 décembre : distribution du colis des aînés,
- 20 janvier 2024 à 18h00 : vœux du maire.

Fin de la séance : 21 heures 45

Le Maire de Jolimetz, Didier DEBRABANT